

États financiers de la

Société canadienne du cancer –
Canadian Cancer Society

Exercice clos le 31 janvier 2025

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
État de la situation financière	3
État des activités financières – Fonds de fonctionnement et fonds grevé d'affectations d'origine externe	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7 - 23

Rapport de l'auditeur indépendant

Doane Grant Thornton LLP11th Floor
200 King Street West, Box 11
Toronto, ON
M5H 3T4Tél. : 1-416-366-0100
Télec.: 1-416-360-4949

Aux membres de la Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society (la « SCC »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 janvier 2025, et les états des activités financières – Fonds de fonctionnement et fonds grevé d'affectations d'origine externe, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SCC au 31 janvier 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, la SCC tire des produits d'activités de levée de fonds, notamment des dons de particuliers ou de sociétés et des dons planifiés, dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de la SCC et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits par rapport aux charges, et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024, de l'actif à court terme aux 31 janvier 2025 et 2024, et de l'actif net aux 1^{er} février 2024 et 2023 et aux 31 janvier 2025 et 2024. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 janvier 2024, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la SCC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SCC à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la SCC ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SCC.

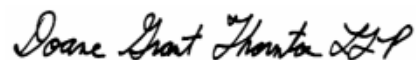
Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SCC;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SCC à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la SCC à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Toronto, Canada
Le 19 juin 2025

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

État de la situation financière

(en milliers de dollars)

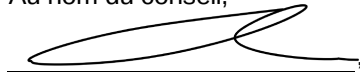
Au 31 janvier

	2025	2024
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	58 686 \$	55 837 \$
Placements (note 2)	136 302	149 902
Débiteurs	9 139	4 279
Charges payées d'avance	4 623	3 421
	208 750	213 439
Placements à long terme (note 2)	17 603	–
Actifs incorporels (note 3)	1 019	1 047
Immobilisations corporelles (note 4)	56 503	56 664
	283 875 \$	271 150 \$
Passif et soldes de fonds		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	14 113 \$	11 489 \$
Subventions de recherche à payer	43 178	40 087
Apports reportés (note 6)	32 565	28 487
Passif au titre des prestations définies de retraite (note 8 a))	1 779	–
	91 635	80 063
Passif au titre des prestations définies de retraite (note 8 a))	2 654	3 053
Passif au titre des prestations définies liées aux avantages complémentaires de retraite (note 8 b))	15 485	19 050
Autres passifs à long terme	–	29
	109 774	102 195
Soldes de fonds		
Fonds de fonctionnement		
Montant investi dans des actifs incorporels et des immobilisations corporelles (note 9 a))	57 522	57 711
Solde grevé d'affectations d'origine interne (note 9 b))		
Fonctionnement	55 918	54 413
Recherche	35 103	28 420
Autres	10 879	13 596
Solde non affecté	3 500	3 500
Fonds grevé d'affectations d'origine externe (note 10)	11 179	11 315
	174 101	168 955
	283 875 \$	271 150 \$

Engagements (note 13)

Garanties et éventualités (note 15)

Au nom du conseil,



, administrateur



, administrateur

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

État des activités financières – Fonds de fonctionnement et fonds grevé d'affectations d'origine externe

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 janvier

	Fonds de fonctionnement		Fonds grevé d'affectations d'origine externe		Total	Total
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Produits :						
Dons de particuliers	95 644 \$	96 807 \$	61 \$	306 \$	95 705 \$	97 113 \$
Dons planifiés	31 891	34 328	–	–	31 891	34 328
Dons de sociétés et commandites	15 248	13 914	116	–	15 364	13 914
Loteries	2 272	1 739	–	–	2 272	1 739
Subventions publiques	24 581	20 271	–	–	24 581	20 271
Produits financiers (pertes financières) (note 14)	12 565	6	715	(341)	13 280	(335)
Frais d'utilisation liés aux programmes et autres produits	3 875	3 752	–	–	3 875	3 752
	186 076	170 817	892	(35)	186 968	170 782
Charges :						
Mission :						
Programmes	67 954	59 284	34	–	67 988	59 284
Recherche	50 853	44 696	–	49	50 853	44 745
Défense de l'intérêt public	5 380	4 905	–	–	5 380	4 905
	124 187	108 885	34	49	124 221	108 934
Levée de fonds	52 758	46 358	1	–	52 759	46 358
Loteries	1 282	1 463	–	–	1 282	1 463
Administration	9 542	8 934	60	98	9 602	9 032
	187 769	165 640	95	147	187 864	165 787
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges avant l'élément ci-dessous	(1 693)	5 177	797	(182)	(896)	4 995
Gains non réalisés sur les placements (note 14)	4 094	9 487	327	828	4 421	10 315
Excédent des produits par rapport aux charges	2 401 \$	14 664 \$	1 124 \$	646 \$	3 525 \$	15 310 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

État de l'évolution des soldes de fonds

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 janvier

	Fonds de fonctionnement		Fonds grevé d'affectations d'origine externe		Total	Total
	Montant investi dans des actifs incorporels et des immobilisations corporelles	Solde grevé d'affectations d'origine interne	Solde non affecté	Solde grevé d'affectations d'origine externe	2025	2024
Soldes de fonds à l'ouverture	57 711 \$	96 429 \$	3 500 \$	11 315 \$	168 955 \$	153 318 \$
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(4 403)	–	6 804	1 124	3 525	15 310
Montant investi dans des actifs incorporels et des immobilisations corporelles	4 214	–	(4 214)	–	–	–
Transfert de fonds (notes 9 b) et 10)	–	5 471	(4 211)	(1 260)	–	–
Réévaluation du passif au titre des prestations définies de retraite	–	–	(1 693)	–	(1 693)	149
Réévaluation du passif au titre des prestations définies liées aux avantages complémentaires de retraite	–	–	3 314	–	3 314	178
Soldes de fonds à la clôture	57 522 \$	101 900 \$	3 500 \$	11 179 \$	174 101 \$	168 955 \$

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 janvier

	2025	2024
Fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges	3 525 \$	15 310 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des actifs incorporels	28	29
Amortissement des immobilisations corporelles	4 375	4 228
Charges liées au régime de retraite à prestations définies	757	400
Charges liées aux avantages complémentaires de retraite	887	891
Gain sur les placements	(14 003)	(5 953)
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(504)	–
Apports reportés comptabilisés (note 6)	(84 797)	(88 155)
Cotisations patronales au régime de retraite à prestations définies	(1 070)	(1 554)
Cotisations patronales au régime d'avantages complémentaires de retraite	(1 138)	(1 208)
Diminution des autres passifs à long terme	(29)	(47)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié au fonctionnement (note 18)	88 528	94 468
	(3 441)	18 409
Investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 710)	(3 990)
Produit de la cession de placements	30 000	30 235
Acquisition de placements	(20 000)	(30 000)
	6 290	(3 755)
Augmentation de la trésorerie	2 849	14 654
Trésorerie à l'ouverture	55 837	41 183
Trésorerie à la clôture	58 686 \$	55 837 \$

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2025

La Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society (ci-après la « SCC ») est un organisme de bienfaisance national dont l'objectif est d'unir tous les Canadiens et de les inspirer à lutter contre le cancer. La SCC s'efforce d'atteindre cet objectif en travaillant en partenariat avec des donateurs et des bénévoles de confiance en vue d'améliorer la qualité de vie de toutes les personnes touchées par le cancer grâce à la recherche sur le cancer, à la défense de l'intérêt public et aux services de soutien.

La SCC est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* en tant qu'organisme sans capital-actions et est exonérée d'impôt, à condition de satisfaire à certaines exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. Principales méthodes comptables

a) Règles de présentation :

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

b) Comptabilité par fonds :

Le fonds grevé d'affectations d'origine externe présente les apports utilisés pour les campagnes pour des dépenses en immobilisations corporelles et les dotations. Les autres apports grevés d'affectations d'origine externe qui sont liés au fonctionnement habituel de la SCC sont présentés dans le fonds de fonctionnement à titre d'apports reportés.

Le fonds de fonctionnement présente toutes les autres activités et comprend les soldes suivants :

- i) Le montant investi dans les actifs incorporels et les immobilisations corporelles représentant la valeur comptable nette de l'ensemble des actifs incorporels et des immobilisations corporelles, moins toute dette connexe.
- ii) Le solde grevé d'affectations d'origine interne représentant les montants que le conseil d'administration de la SCC a alloués à des fins précises.
- iii) Le solde non affecté représentant les montants relatifs à la recherche, aux programmes, à la défense de l'intérêt public, aux activités de levée de fonds et aux activités administratives de la SCC qui ne sont pas comptabilisés dans les autres soldes.

c) Instruments financiers :

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La SCC a choisi de comptabiliser ses fonds de placement à la juste valeur. La juste valeur des fonds de placement est déterminée selon les cours de marché des actifs sous-jacents à la clôture de l'exercice. Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite) :

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement font régulièrement l'objet de tests de dépréciation. S'il y a une indication de dépréciation, la SCC détermine s'il y a un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier, et constate une moins-value si la valeur comptable de l'actif financier est plus élevée que le montant le plus élevé de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, du prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou de la valeur de réalisation que la SCC s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier.

Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure où la valeur ajustée n'est pas supérieure à la valeur comptable initiale.

La politique de placement de la SCC interdit tout placement dans des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de levier financier ou de spéculation. La SCC peut investir dans des dérivés dans le but précis de mettre les actifs détenus à des fins de placement à l'abri du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Les actifs financiers et les passifs financiers découlant de transactions entre parties liées sont initialement évalués au coût. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés qui en découlent, déduction faite des pertes de valeur comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, son coût est initialement évalué à la valeur d'échange ou à la valeur comptable de la contrepartie transférée.

Les actifs financiers et les passifs financiers découlant de transactions entre parties liées sont ultérieurement évalués selon le mode d'évaluation initialement appliqué par la SCC à l'instrument.

d) Actifs incorporels :

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative. Lorsque des événements indiquent qu'un actif incorporel ne contribue plus à la capacité de prestation de services de la SCC ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du service potentiel associés à l'actif incorporel est inférieure à sa valeur comptable nette, sa valeur comptable nette est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement.

e) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Lorsque des événements indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de prestation de services de la SCC ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du service potentiel associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, sa valeur comptable nette est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Immobilisations corporelles (suite) :

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Bâtiments	Maximum de 40 ans selon la durée de vie utile
Mobilier et agencements	4 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 5 ans
Véhicules	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée de vie utile, selon la moins élevée des deux

Les coûts liés aux immobilisations corporelles qui ne sont pas prêtes à être utilisées à la clôture de l'exercice sont comptabilisés comme des travaux en cours. Étant donné que ces actifs ne sont pas prêts à être utilisés, aucun amortissement n'est comptabilisé à l'égard de ces montants. Lorsqu'ils seront prêts à être utilisés, ces actifs seront transférés dans la catégorie d'immobilisations corporelles appropriée et l'amortissement commencera.

f) Subventions de recherche à payer :

Les subventions de recherche accordées à des organisations pour la réalisation de projets de recherche sont comptabilisées à titre de subventions de recherche à payer et de frais de recherche dans l'exercice au cours duquel la subvention est autorisée par la SCC. Lorsqu'une subvention de recherche autorisée est annulée, le passif initial, dans la mesure où il existe encore, ainsi que la charge comptabilisée sont annulés.

g) Apports reportés :

Les apports reportés représentent la tranche reportée des projets financés par les gouvernements, des legs désignés et des fonds reçus pour des projets particuliers pour lesquels il n'existe pas de fonds affecté correspondant et sont comptabilisés dans les produits lorsque les charges connexes sont engagées.

h) Avantages sociaux futurs :

i. Régime de retraite :

La SCC maintient pour la quasi-totalité de ses salariés un régime de retraite enregistré comportant un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. Aux termes du volet à prestations définies, les prestations de retraite sont calculées en fonction des états de service et du salaire moyen de fin de carrière. Aux termes du volet à cotisations définies, les prestations sont calculées en fonction des cotisations salariales et patronales et du taux de rendement obtenu sur ces cotisations. Au 1^{er} janvier 2016, tous les participants au régime de retraite prenaient part au volet à cotisations définies pour tout service futur.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

h) Avantages sociaux futurs (suite) :

i. Régime de retraite (suite) :

La SCC maintient également un régime de retraite complémentaire à prestations définies (non enregistré) qui offre des prestations supérieures aux maximums prescrits par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le régime de retraite complémentaire non enregistré n'est pas capitalisé.

La SCC évalue les obligations au titre des prestations définies en utilisant une évaluation actuarielle établie aux fins de la comptabilisation selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, en fonction de diverses hypothèses actuarielles. La date d'évaluation des actifs du régime et des obligations au titre des prestations définies est le 31 janvier.

ii. Avantages complémentaires de retraite :

La SCC maintient un régime d'avantages complémentaires de retraite pour les salariés retraités et leur conjoint, lequel comprend une assurance vie et des prestations élargies pour soins de santé et soins dentaires. Les salariés qui ont été embauchés par la SCC après le 1^{er} janvier 2007 ne sont pas admissibles à ce régime d'avantages. Le régime d'avantages complémentaires de retraite n'est pas capitalisé.

La SCC comptabilise ses obligations au titre du régime d'avantages complémentaires de retraite au fur et à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les avantages complémentaires de retraite. La SCC évalue l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite à l'aide d'une évaluation actuarielle établie aux fins de la comptabilisation selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, en fonction de diverses hypothèses actuarielles. La date d'évaluation de l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite correspond au 31 janvier.

La SCC comptabilise les coûts des services rendus au cours de la période et les charges financières en vertu des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite à l'état des activités financières. Les réévaluations et les autres éléments sont comptabilisés à l'état de l'évolution des soldes de fonds et comprennent les gains et pertes actuariels, les coûts des services passés et les gains et les pertes qui découlent des règlements et des compressions.

Les gains et pertes actuariels sont des variations des obligations au titre des prestations définies découlant des écarts entre les résultats réels et prévus ainsi que des modifications des hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations définies.

i) Produits et charges :

i. Produits :

La SCC utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour la comptabilisation des apports.

Les produits tirés des apports non affectés sont inscrits selon la méthode de la comptabilité de trésorerie, tandis que les dons promis qui n'ont pas été reçus ne sont pas comptabilisés.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Produits et charges (suite) :

i. Produits (suite) :

Les apports reçus à titre de dotations et les apports grevés d'affectations d'origine externe pour lesquels il existe un fonds grevé d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre de produits dans le fonds grevé d'affectations d'origine externe dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Les dotations se composent des apports grevés d'affectations reçus par la SCC pour lesquels le principal don reçu ne peut être dépensé à perpétuité et les produits financiers doivent être utilisés pour les fins établies par les donateurs. Les autres apports grevés d'affectations d'origine externe comprennent les apports reçus par la SCC pour des projets d'immobilisations corporelles. Les apports grevés d'affectations pour lesquels il n'existe aucun fonds sont reportés et comptabilisés lorsqu'ils sont utilisés aux fins prévues.

La SCC comptabilise les subventions publiques au titre des dépenses courantes dans l'état des activités financières lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir. Lorsque les subventions publiques sont grevées d'affectations pour une période future, la SCC reporte la comptabilisation jusqu'à la période au cours de laquelle les dépenses connexes sont engagées.

Les produits tirés des événements spéciaux sont comptabilisés une fois que l'événement a eu lieu.

Les produits financiers sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les variations de la juste valeur des placements ultérieurement évalués à la juste valeur sont comprises dans les gains non réalisés (pertes non réalisées) sur les placements à l'état des activités financières.

La SCC est nommée bénéficiaire aux termes de divers testaments et conventions de fiducie. Puisque le total des sommes pouvant être réalisées ne peut être déterminé facilement, la SCC comptabilise de tels legs au moment où elle en reçoit le produit ou quand le recouvrement du montant est raisonnablement assuré et peut être estimé de façon fiable.

Les produits tirés des loteries sont comptabilisés une fois que la loterie a eu lieu.

ii. Charges :

Les charges sont imputées aux objectifs prioritaires de la mission de la SCC, notamment aux programmes, à la recherche, à la défense de l'intérêt public ainsi qu'aux activités de levée de fonds et à l'administration, selon les secteurs d'activité qui en bénéficient. Comme certaines charges se rapportent à plus d'une catégorie, elles sont réparties entre les catégories pertinentes. De plus, certaines charges liées à l'administration sont réparties proportionnellement entre les activités liées à la mission de la SCC et les activités de levée de fonds, en fonction d'une estimation du temps que le personnel consacre à chaque secteur d'activité (note 11). Selon la politique en vigueur, la méthode de ventilation de toutes les charges doit être soumise à un examen et à une approbation, annuellement. Cette méthode de ventilation peut être révisée, à l'occasion, lorsque la situation l'exige.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Produits et charges (suite) :

ii. Charges (suite) :

Les charges liées aux programmes visent à promouvoir la santé auprès des Canadiens (renoncer au tabac, s'alimenter sainement, faire de l'activité physique, réduire son exposition à des substances carcinogènes, subir des examens de dépistage) et à offrir un soutien aux personnes atteintes du cancer et à leurs aidants au cours de leur lutte contre le cancer et par la suite. Les programmes d'information et les programmes de soutien affectif et pratique sont offerts au sein de la communauté en personne, par téléphone, ou distribués sous forme de publications écrites ou en ligne (site Internet ou médias sociaux). Ils prennent notamment la forme de services de prévention du cancer, comme les programmes pour cesser de fumer et les programmes de vie saine, d'aide visant à composer avec le cancer grâce à des informations sur le cancer, de l'hébergement, du transport, de l'aide financière, des prothèses et des prothèses capillaires, ainsi que de l'aide pour trouver d'autres ressources communautaires. La SCC fournit également des lieux sûrs à la collectivité afin que les personnes atteintes de cancer et leurs proches puissent tisser des liens, soit la communauté en ligne ParlonsCancer.ca et le Camp Goodtimes.

Les charges liées à la recherche comprennent les coûts du financement de la recherche et les coûts liés au soutien des programmes de recherche. Le financement de la recherche (projets, personnel et centres de recherche) se concentre sur l'accroissement des connaissances quant à la réduction des risques de cancer et à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la guérison, aux soins de soutien, à la survie et aux soins de fin de vie au moyen de recherches fondamentales dans le domaine biomédical, de recherches translationnelles, d'essais cliniques, de recherches sur le comportement et de recherches sur la population. Les programmes de recherche liés au soutien comprennent des activités ayant trait au processus d'évaluation par les pairs, à l'administration de programmes, aux forums de recherche, aux comités consultatifs et au réseautage avec les chercheurs.

Les charges liées à la défense de l'intérêt public comprennent les activités qui visent à inciter les dirigeants à adopter des politiques et des programmes gouvernementaux qui permettront l'adoption de saines habitudes de vie, la réduction des substances carcinogènes présentes dans l'environnement et dans les milieux professionnels, l'accès à des programmes organisés de dépistage du cancer et à des soins de qualité pour les personnes atteintes de cancer (du diagnostic aux soins palliatifs), l'accès à de l'aide financière pour les personnes atteintes de cancer et les aidants et l'investissement dans la recherche sur le cancer. Les activités peuvent se faire sous forme d'affermissement des prises de position, de sensibilisation de la population, de mobilisation des communautés, de création de coalitions et de lobbying.

Les charges liées aux activités de levée de fonds sont constituées de tous les coûts liés au soutien de la rentrée des produits des activités de collecte de fonds qui aident à promouvoir la mission de la SCC. Les charges liées aux activités de levée de fonds comprennent les coûts liés aux loteries, lesquels se rapportent aux prix attribués, ainsi que les frais de commercialisation et les autres charges.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Produits et charges (suite) :

ii. Charges (suite) :

Les charges liées à l'administration sont engagées pour faire fonctionner la SCC et ses programmes de manière économique tout en maximisant l'ensemble des occasions qui peuvent permettre à la SCC de promouvoir sa mission. Ces charges se rapportent notamment aux services des ressources humaines, aux technologies de l'information, aux installations, aux finances, de même qu'aux activités de gouvernance d'entreprise comme la planification stratégique, la présentation d'information relative aux exigences réglementaires et à la conformité, et la planification financière.

j) Don de biens et de services :

La valeur des biens et des services donnés à la SCC est comptabilisée dans les états financiers à titre de produits et de charges lorsque leur juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, lorsqu'elle est supérieure ou égale à 5 000 \$, lorsqu'un accord de don a été signé et lorsque ces biens et ces services devraient normalement être achetés et payés si la SCC ne les recevait pas sous forme de dons.

Les divers programmes de la SCC profitent largement des services rendus par les bénévoles. La valeur de ces services n'est pas comptabilisée dans les présents états financiers.

k) Utilisation d'estimations :

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment la valeur comptable des actifs incorporels et des immobilisations corporelles, les obligations liées aux avantages sociaux futurs ainsi que la ventilation des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Placements

Les placements se composent de ce qui suit :

	2025	2024
Fonds de placement	153 905 \$	119 902 \$
Autres placements	–	30 000
	153 905 \$	149 902 \$

Les placements ont été placés dans un portefeuille de fonds de placement géré indépendamment.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2025

2. Placements (suite)

Les autres placements consistent en des certificats de placement garanti qui viennent à échéance ou sont remboursables à des dates diverses n'excédant pas 12 mois et portent intérêt à des taux stipulés variant de 0,00 % à 0,00 % (4,75 % à 5,86 % en 2024).

Les fonds de placement comprennent les catégories d'actifs suivantes :

	2025	2024
Revenu fixe	51,28 %	70,05 %
Actions mondiales	19,88 %	9,44 %
Placements privés	18,35 %	-
Actions canadiennes	6,58 %	10,95 %
Marché monétaire	3,91 %	9,56 %

Les placements sont classés comme suit :

	2025	2024
À court terme	136 302 \$	149 902 \$
À long terme	17 603	-
	153 905 \$	149 902 \$

Les placements classés comme étant à court terme peuvent être liquidés rapidement en cas de besoin.

Les placements à long terme comprennent des fonds communs qui ne peuvent être liquidés rapidement. Ces fonds sont assujettis à des périodes d'immobilisation, et leur liquidation ou leur vente relève du pouvoir discrétionnaire du fonds.

3. Actifs incorporels

	2025	2024
Coût	1 619 \$	1 619 \$
Amortissement cumulé	(600)	(572)
	1 019 \$	1 047 \$

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2025

3. Actifs incorporels (suite)

Camp Goodtimes :

La SCC a conclu avec l'Université de la Colombie-Britannique une entente qui lui donne accès au camp Loon Lake de l'Université. Les installations du camp accueillent les programmes destinés aux enfants et aux adolescents qui suivent ou qui ont suivi des traitements contre le cancer, ainsi qu'à leurs frères et sœurs et à leur famille. Cette entente, entrée en vigueur en janvier 2004 et arrivant à échéance le 31 décembre 2055, prévoit des paiements forfaitaires par la SCC totalisant 1 619 \$ et des versements annuels liés au fonctionnement de 150 \$ (146 \$ en 2024), indexés afin de tenir compte de l'inflation. Le total des paiements forfaitaires a été capitalisé et est amorti sur la durée de l'entente, sous réserve de l'application des droits de résiliation anticipée des deux parties. Si jamais il y a résiliation, tout montant non amorti sera remboursé à la SCC.

4. Immobilisations corporelles

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	4 012 \$	– \$	4 012 \$	4 012 \$
Bâtiments	76 977	32 408	44 569	45 636
Mobilier, agencements et matériel informatique et logiciels	16 861	13 513	3 348	4 011
Véhicules	239	236	3	15
Améliorations locatives	2 620	100	2 520	118
Travaux en cours	2 051	–	2 051	2 872
	102 760 \$	46 257 \$	56 503 \$	56 664 \$

Les travaux en cours, d'un montant de 2 051 \$ (2 872 \$ en 2024), ont trait aux rénovations des maisons d'hébergement, aux améliorations des bureaux et aux coûts engagés pour les mises à niveau du site Web qui seront lancées à une date ultérieure. Ces actifs ne peuvent pas encore être utilisés; par conséquent, aucun amortissement n'est comptabilisé.

5. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent un montant de 285 \$ (165 \$ en 2024) au titre des sommes à remettre à l'État, englobant les montants à payer au titre de la taxe de vente fédérale, des taxes de vente provinciales, des cotisations salariales, de l'impôt santé et des primes d'assurance contre les accidents du travail.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2025

6. Apports reportés

	2025	2024
Solde à l'ouverture	28 487 \$	25 427 \$
Montants reçus ou à recevoir	88 875	91 215
Produits comptabilisés au cours de l'exercice	(84 797)	(88 155)
Solde à la clôture	32 565 \$	28 487 \$

7. Facilités de crédit

La SCC a établi auprès d'une banque à charte canadienne une facilité de crédit (la « facilité ») qu'elle utilise afin d'émettre des lettres de crédit en appui aux loteries auxquelles elle procède en Ontario. La facilité comporte une limite de crédit de 10 000 \$, et les prélèvements sont garantis soit par de la trésorerie, soit par un certificat de placement garanti détenu auprès de la banque à charte. Les prélèvements effectués sur la facilité sont soumis à des honoraires à un taux annuel de 0,45 %. Au 31 janvier 2025, la SCC avait tiré des lettres de crédit d'un montant de 1 005 \$ (839 \$ en 2024) sur la facilité.

8. Régimes d'avantages sociaux futurs

a) Passif au titre des prestations définies de retraite :

	Régime enregistré	Régime non enregistré	2025	2024
Obligation au titre des prestations définies	24 253 \$	2 654 \$	26 907 \$	24 893 \$
Juste valeur des actifs des régimes	22 474	—	22 474	21 840
Passif au titre des prestations définies de retraite	1 779 \$	2 654 \$	4 433 \$	3 053 \$

Le 21 mars 2024, le conseil d'administration a approuvé la liquidation du régime enregistré de la SCC (le « régime enregistré ») en date du 12 mai 2024, sous réserve de l'obtention de l'approbation de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (l'« ARSF »). Une évaluation actuarielle ayant pour date de prise d'effet le 12 mai 2024 a été déposée auprès de l'ARSF le 7 novembre 2024, mais l'approbation de l'ARSF pour la liquidation du régime enregistré n'avait pas été reçue au 19 juin 2025.

Une fois l'approbation obtenue, les participants au régime enregistré recevront la valeur totale de leurs prestations de retraite et disposeront de plusieurs options pour recevoir ces prestations, telles que le transfert de la valeur de rachat des prestations de retraite en une somme forfaitaire dans un véhicule de retraite immobilisé, l'achat d'une rente auprès d'une compagnie d'assurance canadienne ou le paiement de remboursements en espèces, le cas échéant. Les

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2025

8. Régimes d'avantages sociaux futurs (suite)

a) Passif au titre des prestations définies de retraite (suite) :

options offertes à chaque participant dépendront de divers facteurs tels que l'âge, la province d'emploi à la date de liquidation et le fait que le participant reçoive déjà des prestations de retraite mensuelles. Parallèlement, les obligations de la SCC à l'égard du régime enregistré seront éteintes, ce qui libérera la SCC de toute obligation future à l'égard de ce régime. En raison des divers facteurs susmentionnés, le montant final du règlement ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable à l'heure actuelle.

Les obligations au titre des prestations définies des régimes de retraite enregistré et non enregistré (les « régimes ») au 1^{er} janvier 2025 représentent une estimation, fondée sur des hypothèses actuarielles, du passif qui sera réglé à long terme. L'hypothèse portant sur le taux d'actualisation utilisée pour déterminer les obligations au titre des prestations définies des régimes a été choisie en fonction d'un examen des taux d'intérêt courants du marché des obligations de sociétés de haute qualité dont les flux de trésorerie correspondent au calendrier et au montant des paiements de prestations prévus. Le taux d'actualisation appliqué pour l'exercice clos le 31 janvier 2025 était de 4,6 % (4,9 % en 2024).

L'évaluation actuarielle du régime enregistré a été effectuée à la date de liquidation effective, soit le 12 mai 2024. La plus récente évaluation actuarielle du régime non enregistré a été établie en date du 31 décembre 2021.

En date du 12 mai 2024, la SCC est devenue un employeur participant au régime de retraite du Collège des arts appliqués et de technologie (le « régime de retraite du CAAT »). La SCC comptabilise sa participation au régime de retraite du CAAT, un régime de retraite à prestations définies à employeurs multiples, comme un régime à cotisations définies, puisqu'elle ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la méthode de comptabilisation propre aux régimes à prestations définies. Ainsi, les cotisations de la SCC sont comptabilisées comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies, et les montants sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils deviennent exigibles. Les cotisations versées par la SCC au régime de retraite du CAAT au cours de l'exercice se sont élevées à 1 802 \$ (néant en 2023). La plus récente évaluation actuarielle déposée auprès des autorités de réglementation des régimes de retraite, en date du 1^{er} janvier 2025, faisait état d'un excédent actuariel de 6 141 000 \$ pour le régime. La prochaine évaluation devra être effectuée au plus tard le 1^{er} janvier 2028.

b) Passif au titre des prestations définies liées aux avantages complémentaires de retraite :

Le régime d'avantages complémentaires de retraite n'est pas capitalisé et, par conséquent, il n'y a aucun actif du régime à présenter. L'hypothèse portant sur le taux d'actualisation utilisée pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies liées aux avantages complémentaires de retraite est choisie en fonction d'un examen des taux d'intérêt courants du marché des obligations de sociétés de haute qualité dont les flux de trésorerie correspondent au calendrier et au montant des paiements de prestations prévus. Le taux d'actualisation appliqué pour l'exercice clos le 31 janvier 2025 s'est chiffré à 4,5 % (4,8 % en 2024).

La plus récente évaluation actuarielle du régime d'avantages complémentaires de retraite a été établie en date du 31 janvier 2025 et la prochaine évaluation requise sera établie en date du 31 janvier 2028.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2025

9. Fonds de fonctionnement

a) Montant investi dans des actifs incorporels et des immobilisations corporelles

Le montant investi dans des actifs incorporels et des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

	2025	2024
Actifs incorporels (note 3)	1 019 \$	1 047 \$
Immobilisations corporelles (note 4)	56 503	56 664
	57 522 \$	57 711 \$

b) Fonds grevé d'affectations d'origine interne

Le solde grevé d'affectations d'origine interne se compose des réserves suivantes :

	Fonctionnement	Recherche	Immobilisations corporelles et technologie	Levée de fonds	2025	2024
Solde à l'ouverture	54 413 \$	28 420 \$	9 846 \$	3 750 \$	96 429 \$	80 476 \$
Transferts	1 505	6,683	(2 055)	(662)	5 471	15 953
Solde à la clôture	55 918 \$	35 103 \$	7 791 \$	3 088 \$	101 900 \$	96 429 \$

- Un fonds de fonctionnement est constitué pour répondre aux besoins opérationnels. Le conseil d'administration a approuvé un transfert de 1 505 \$ (12 577 \$ en 2024) du fonds non affecté au fonds grevé d'affectations d'origine interne, ce qui en a porté le total à 55 918 \$.
- Le conseil d'administration a approuvé un transfert de 6 683 \$ ((2 720) \$ en 2024) du fonds non affecté au fonds de recherche, ce qui en a porté le total à 35 103 \$, afin d'assurer le financement d'une tranche des engagements futurs en matière de recherche correspondant à l'engagement en matière de subvention d'un exercice ultérieur, tel qu'il est déterminé à la clôture de chaque exercice.
- Le conseil d'administration a approuvé un transfert de (2 055) \$ (2 346 \$ en 2024) du fonds d'immobilisations corporelles et technologie au fonds non affecté afin de financer les projets de transformation numérique et technologique en cours.
- Le conseil d'administration a approuvé un transfert de (662) \$ (3 750 \$ en 2024) du fonds lié aux activités de levée de fonds au fonds non affecté pour soutenir la production de produits en cours.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2025

10. Fonds grevé d'affectations d'origine externe

	Campagnes pour des dépenses en immobilisations en corporelles	Dotations	2025	2024
Solde à l'ouverture	2 012 \$	9 303 \$	11 315 \$	11 364 \$
Excédent des produits par rapport aux charges	82	1 042	1 124	646
Transferts	(473)	(787)	(1 260)	(695)
Solde à la clôture	1 621 \$	9 558 \$	11 179 \$	11 315 \$

11. Ventilation des charges

Certaines charges liées à l'administration sont réparties entre les activités liées à la mission de la SCC et les activités de levée de fonds, en fonction d'une estimation du temps que le personnel consacre à chaque secteur d'activité.

Les charges liées à l'administration qui ont été réparties ont une incidence sur les catégories de charges suivantes :

	2025	2024
Programmes	23 628 \$	20 400 \$
Recherche	1 410	1 034
Défense de l'intérêt public	1 862	1 947
Levée de fonds	7 748	7 491
	34 648 \$	30 872 \$

12. Téléassistance pour fumeurs de l'Ontario

Téléassistance pour fumeurs de l'Ontario est un service confidentiel administré par la SCC et financé par le gouvernement provincial de l'Ontario offrant du soutien et de l'information sur l'abandon du tabac et l'usage du tabac. Le programme offre un soutien à l'abandon du tabac fondé sur des données probantes et sans jugement par téléphone, en ligne, par messagerie texte et dans les médias sociaux. Au cours de l'exercice, des produits et dépenses liés au programme de 750 \$ (686 \$ en 2024) ont été comptabilisés par la SCC.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2025

13. Engagements

La SCC a conclu diverses ententes donnant lieu aux engagements annuels minimaux totaux suivants :

	Locaux	Matériel et autres	Total
2026	2 090 \$	13 \$	2 103 \$
2027	1 633	13	1 646
2028	1 585	13	1 598
2029	1 606	13	1 619
2030	1 249	–	1 249
	8 163 \$	52 \$	8 215 \$

De plus, au 31 janvier 2025, la SCC avait attribué des subventions de recherche et du financement de programmes totalisant 66 285 \$ (72 965 \$ en 2024), dont une tranche de 35 103 \$ est couverte par la réserve de recherche. Tout le financement est accordé sous réserve des produits futurs et du respect de certaines conditions en matière de performance.

2026	35 103 \$
2027	21 587
2028	5 797
2029	3 798
	66 285 \$

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2025

14. Produits tirés de placements évalués à la juste valeur

Produits gagnés :

	2025	2024
Gains non réalisés	4 421 \$	10 315 \$
Produits d'intérêts et de dividendes	7 563	7 126
Gains réalisés (pertes réalisées)	5 717	(7 461)
Total des produits et des gains réalisés (pertes réalisées)	13 280	(335)
Total des produits financiers	17 701 \$	9 980 \$

	2025	2024
Produits provenant des fonds non affectés – comptabilisés au fonds de fonctionnement	16 659 \$	9 493 \$
Produits provenant des fonds affectés – comptabilisés au fonds grevé d'affectations d'origine externe	1 042	487
Total des produits financiers	17 701 \$	9 980 \$

15. Garanties et éventualités

La SCC souscrit une assurance pour ses administrateurs et ses dirigeants. La SCC indemnise ses administrateurs, dirigeants, fiduciaires, salariés, bénévoles et membres passés, présents et futurs qui siègent à un comité dûment constitué de la SCC, pour les charges (y compris les frais juridiques), les jugements et toute somme réellement ou raisonnablement engagée par ceux-ci relativement à toute poursuite intentée contre eux à la suite d'un quelconque acte fautif commis dans l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la SCC, s'ils ont agi avec intégrité et de bonne foi au mieux des intérêts de la SCC.

La nature de ces ententes d'indemnisation ne permet pas à la SCC d'estimer raisonnablement le risque maximal qu'elle court étant donné la difficulté d'évaluer l'obligation connexe, de par la nature imprévisible des événements futurs et la protection illimitée offerte aux tiers. À ce jour, la SCC n'a jamais effectué de paiement important en vertu de ces ententes d'indemnisation ou d'ententes semblables. À l'heure actuelle, la SCC n'est au courant d'aucune demande d'indemnisation faite aux termes de ces garanties. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers à l'égard de ces garanties.

La SCC fait l'objet de poursuites qui se produisent dans le cours normal de ses activités. Bien qu'il soit impossible de prédire l'issue de ces poursuites, la direction estime qu'il n'est pas possible, à l'heure actuelle, d'en déterminer le dénouement. Toute perte résultant de leur règlement sera comptabilisée en charges dans l'exercice au cours duquel le règlement interviendra.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2025

16. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2025, un membre du conseil d'administration a obtenu du financement (un membre en a obtenu en 2024) pour des travaux de recherche au moyen du processus concurrentiel normal d'octroi de fonds pour la recherche de la SCC. Ce financement comprenait un montant de néant (136 \$ en 2024) pour des programmes dont ces membres étaient directement responsables.

17. Risques financiers

La gestion des risques consiste à comprendre et à gérer de façon active les risques associés à tous les secteurs d'activité de la SCC et à son contexte de fonctionnement. La SCC est principalement exposée aux risques financiers suivants : risques de taux d'intérêt, de marché, de change, de crédit et de liquidité.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du taux d'intérêt du marché. Les dépôts à terme et une portion des placements de la SCC portent intérêt à différents taux fixes, de sorte qu'ils sont exposés au risque de taux d'intérêt lié à la juste valeur. Les autres instruments financiers de la SCC ne portent pas intérêt. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2024.

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur des titres de capitaux propres varie en fonction des fluctuations du marché boursier, lui-même tributaire de la conjoncture économique et des conditions du marché. La juste valeur des titres fluctue en fonction de l'évolution des sociétés et des gouvernements qui les ont émis. Le placement de la SCC dans les fonds de placement est assujéti au risque de marché en raison des titres dans lesquels les fonds investissent. La SCC gère ce risque au moyen de contrôles lui permettant de surveiller et de limiter les niveaux de concentration. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2024.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que les fluctuations du dollar canadien par rapport à une autre devise aient une incidence sur la juste valeur des titres libellés dans cette autre devise. Les politiques en matière de placements de la SCC atténuent ce risque en limitant les niveaux de concentration. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2024.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2025

17. Risques financiers (suite)

d) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité que la contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations. La SCC est exposée au risque de crédit relativement à ses placements en instruments à taux fixe, étant donné qu'un manquement de la part de l'émetteur d'obligations entraînerait une perte financière pour elle. La SCC atténue ce risque en limitant les placements en instruments à taux fixe à des instruments auxquels une note de haute qualité a été attribuée par une agence de notation reconnue et en limitant son exposition à des placements particuliers. Étant donné la nature de ses sources de produits, la SCC considère que le risque de crédit lié à ses débiteurs n'est pas important. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2024.

e) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la SCC ne soit pas en mesure de répondre à une demande de trésorerie ou de financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La SCC satisfait ses besoins en matière de liquidités par l'établissement et le suivi des prévisions de flux de trésorerie découlant de son fonctionnement, en prévoyant ses activités d'investissement et de financement et en détenant des actifs qu'il est possible de convertir immédiatement en trésorerie. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2024.

18. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié au fonctionnement

	2025	2024
Débiteurs	(4 860) \$	1 787 \$
Charges payées d'avance	(1 202)	(1 410)
Créditeurs et charges à payer	2 624	(147)
Subventions de recherche à payer	3 091	3 023
Apports reportés	88 875	91 215
	88 528 \$	94 468 \$